

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 435

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À la première phrase de l'alinéa 252, substituer au mot :

« moins »

le mot :

« plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation sexuelle relève de la responsabilité des parents, elle ne peut être imposée comme le prévoit cet alinéa sans aucune garantie sur les modalités de l'enseignement qui sera dispensé.